

**Une voix:** Le ministre n'a donc pas de principes?

**M. Lang:** L'opposition évite de parler du fond de la question. A un moment où le pays compte sur le Parlement pour débattre les affaires importantes, comme mon honorable ami, le député d'Eglinton l'a signalé plus tôt au cours du présent débat, elle préfère traiter d'une question de principe et, qui plus est, d'une question qui a déjà fait l'objet d'une décision de l'Orateur. Il semblerait donc qu'elle n'arrive pas à trouver d'affaire importante par le biais duquel elle pourrait s'en prendre au gouvernement.

Je n'entends pas par là—comprenez le bien, monsieur l'Orateur—que l'opposition ou son chef sont incapables de traiter de questions importantes ou d'énoncer des politiques. Il y a sept ou dix jours, j'ai entendu à deux reprises le chef de l'opposition (M. Clark) énoncer fort clairement des politiques. La Chambre s'en souvient sans doute, il interrogeait le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Bien qu'il ne l'ait pas dit explicitement, j'ai trouvé qu'il s'était assez clairement prononcé en faveur de la pluie.

● (2010)

Cependant, ayant vu à l'œuvre le ministre de l'Agriculture, un homme qui ne badine pas avec la religion et les questions de vie et de mort, ayant considéré ce qu'il y a lieu de faire en l'occurrence, y compris recourir à la prière, le chef de l'opposition dans son deuxième énoncé de politique en une seule journée et, pour autant que je sache, de toute sa carrière de chef de l'opposition, s'est prononcé clairement contre la prière. Peut-être ne devrais-je pas dire clairement, car il lui déplait d'être clair sur quoi que ce soit.

Les députés de l'opposition ne se sont pas opposés à certains crédits parce que ceux-ci ne se justifiaient pas. Ils s'y sont opposés par principe. Par exemple, ils se sont opposés au crédit relatif à la Voie maritime. Je vous demande, monsieur l'Orateur, comment l'opposition aurait traité de cette question si elle avait été présentée sous forme de mesure législative. Comme il s'agissait d'un crédit, ils n'ont pas pu dire carrément qu'ils s'opposaient à ce que le gouvernement voulait faire en l'inscrivant dans les prévisions budgétaires. Mais qu'auraient-ils fait s'il avait été présenté sous forme de loi? Je demande à Votre Honneur d'examiner ce point.

Certains députés de l'opposition, comme le député de Calgary, ont parlé de principe à la Chambre. Il importe de signaler que l'attitude de l'opposition face au Règlement et la conduite des travaux à la Chambre constituent une tragédie qui force le pays à se poser des questions. En ce qui concerne la Voie maritime, nous avons élaboré une vaste politique énonçant diverses étapes que nous jugeons bon de franchir.

**M. Lawrence:** Mais vous vous y prenez mal.

**M. Lang:** Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) dit que nous avons tort de prendre ces mesures en ce qui concerne la Voie maritime. Certains de ses collègues seront d'accord avec lui. Certains ont dit que nous avons tort de vouloir doubler les péages. D'autres estiment que nous les quadruplons. Il est donc en bonne compagnie conservatrice.

### *Crédits de un dollar*

Ce qu'il faut retenir de tout ceci, monsieur l'Orateur, c'est que si ce crédit qui figure dans le budget et qui ne fait simplement que rétablir ce qui s'est pratiqué depuis des années avait figuré dans un projet de loi, nous aurions eu droit à discours sur discours de la part des députés de l'opposition qui se seraient tous opposés à cette mesure pour les deux raisons signalées et qui auraient tous continué à protester pendant des semaines entières. Nous le savons fort bien.

Encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur, on voit des députés conservateurs se rendre dans les provinces de l'Atlantique pour s'en prendre non seulement à ce que nous tentons de faire à propos de la Voie maritime, mais pour soulever des questions touchant notre processus démocratique et l'unité nationale en faisant croire que nous ne sommes pas justes envers la région de l'Atlantique. Ils prétendent que nous liquidons la dette de la Voie maritime. C'est une dette bien intéressante, monsieur l'Orateur. Elle est toujours de quelque 620 millions de dollars depuis 1959; les intérêts payables sur cette dette s'élèvent maintenant à 217 millions. Quelle dette!

Ce que nous faisons, monsieur l'Orateur, est simple, sans détours et honnête. Nous soutenons que les intérêts qui se sont accumulés lorsque des marchandises ont transité par la Voie maritime ne doivent pas être payés par ceux qui, à l'avenir, y feront transporter d'autres marchandises. Ces intérêts n'ont pas été payés parce qu'à l'époque où le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre, il avait pris de telles dispositions qu'on ne pouvait espérer, en exploitant la Voie maritime ni payer ces intérêts ni rembourser quelque fraction que ce soit du principal. Donc, en un sens, nous nous bornons à reconnaître que nous ne pouvons, en toute justice, faire payer les intérêts non perçus dans le passé, à ceux qui, à l'avenir, feront transporter leurs marchandises par la Voie maritime.

De plus, nous avons jugé bon de transformer cette dette, assortie d'un taux d'intérêt apparent, en ce qu'il serait plus juste d'appeler un placement en actions, dont un certain pourcentage—disons 1 p. 100—serait retenu, et de fixer les péages en conséquence.

Ce qu'il y a de plutôt étrange, monsieur l'Orateur, dans le comportement des partis de l'opposition, c'est que les députés des provinces de l'Atlantique nous blâment parce que, d'après eux, nous voulons effacer la dette de la Voie maritime, et que nous donnons la préférence à la Voie maritime sur les autres moyens de transport. Les gens des provinces atlantiques nous critiquent alors que nous ne faisons que réaliser ce que le chef de leur parti avait décidé, lorsqu'il était au pouvoir.

Les conservateurs de l'Ouest et de l'Ontario se mettront d'accord avec ceux des provinces de l'Atlantique. Les conservateurs de l'Ouest prétendent que cette décision aura des répercussions très néfastes sur le plan économique. Ils ne veulent pas admettre que la solution qui consiste à payer 1 p. 100 sur les actions et à obliger la société à assumer elle-même les frais d'exploitation et d'entretien est raisonnable. Les conservateurs de l'Ouest critiquent la hausse des droits de péage alors que ces droits seraient quadruplés si l'on suivait le raisonnement des conservateurs des provinces de l'Atlantique.